

Programme de législature 2018-2023
du Conseil d'Etat de la République
et canton de Genève



></insertion>

></interaction>



></innovation>

3.5.

Positionner l'Etat comme porteur de sens dans la transition numérique

Enjeux

Préparer l'avenir, c'est évidemment aborder la question de la transition numérique, au-delà du contexte scolaire abordé au précédent chapitre. Les technologies numériques, désormais omniprésentes, ont des conséquences majeures sur l'évolution de notre société. Elles impliquent des changements de culture, de pratiques et de processus. Dans ce cadre, l'Etat doit se positionner comme porteur de sens fédérateur, aussi bien pour saisir les opportunités que pour minimiser les risques.

Les enjeux touchent autant la cohésion sociale, la participation citoyenne, l'émergence de nouveaux métiers et modèles d'affaires, le remplacement de l'humain par la machine, l'usage et la protection des données, la dématérialisation des procédures que le développement responsable et durable.

Actions

Chacun de ces enjeux appelle des réponses dans les diverses politiques publiques. Néanmoins, l'Etat ne peut pas tout faire. Il lui appartient de collaborer étroitement avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

L'objectif commun doit être la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la co-création. Pour favoriser le pilotage politique de la transition numérique, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation spécialement dédiée à ces thèmes. Il a aussi mandaté l'élaboration d'une politique numérique, dans le but d'accompagner notre canton dans cette transformation, de coordonner et d'harmoniser les initiatives en cours. Ce travail multidisciplinaire a été réalisé par l'ensemble des départements de l'administration cantonale et par le pouvoir judiciaire, avec l'appui du secteur académique, puis a fait l'objet d'une large consultation publique menée en ligne au mois de mars 2018. Le résultat de la démarche — se présentant sous la forme du rapport « Une politique numérique pour Genève » — a été approuvé par le Conseil d'Etat le 20 juin 2018.

Notre gouvernement a ainsi adopté, d'une part, les principes qui fondent sa politique numérique — approche centrée sur les usagers, confiance, protection et valorisation des données, éthique, efficience — et, d'autre part, ses grandes orientations, articulées autour des cinq principales fonctions de l'Etat: faciliter, former, protéger, promouvoir, réguler.

Durant cette législature, des impulsions majeures de dématérialisation soutiendront les domaines de l'enseignement, de l'énergie, des autorisations de construire, de l'information du territoire, de la sécurité, de l'administration fiscale, de la mobilité, ou encore de la gestion des affaires du Conseil d'Etat. Des mesures seront également prises pour accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique, au service des citoyens et des entreprises.

